

# **CHARTE**

## **STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURISATION DE L'ACCÈS À LA RESSOURCE EN EAU PAR LA CRÉATION DE RETENUES INDIVIDUELLES DE SUBSTITUTION**

### **Projet de territoire départemental**

#### **Préambule :**

Les exploitations agricoles Tarn-et-Garonnaises sont diversifiées à la fois au niveau des productions et des modes de commercialisation.

La production agricole est majoritairement orientée vers les grandes cultures et les cultures fruitières avec une zone d'élevage au Nord-Est. Le Département est 1<sup>er</sup> producteur national de pommes, melons, fruits frais, 2<sup>e</sup> producteur national de prunes, noisettes, raisin de table et 3<sup>e</sup> producteur national de kiwi.

Une exploitation sur 5 s'appuie sur un signe officiel de qualité. La production est valorisée par 6 appellations viticoles, dont 4 AOP, et 14 IGP.

Le Tarn-et-Garonne comptait, en 2010, 5 280 exploitations agricoles pour une surface agricole utilisée de 210 400 ha. En 2018, pour une Surface Agricole Utile (SAU) quasiment identique (202 174 ha), le nombre d'exploitations a diminué de 1481.

La SAU moyenne a ainsi progressé : de 40 ha en 2010, elle s'établit en 2018 à 52 ha en moyenne.

En Tarn-et-Garonne, la dynamique des installations renouvelle la moitié des départs des exploitant(e)s. Des agriculteurs de tous âges s'installent, même si ce sont principalement des jeunes de moins de 40 ans (70%). L'objectif serait de limiter l'érosion du nombre d'exploitations et de maintenir les surfaces exploitées.

L'irrigation est indispensable pour les productions de fruits et légumes, semences et grandes cultures, ainsi que pour les fourrages (sécurisation des stocks). Elle concerne plus de 1/4 de la SAU départementale et 50 % des exploitations.

Elle permet la production de cultures à forte valeur ajoutée et ainsi le maintien d'une agriculture basée sur de petites et moyennes exploitations, génératrice d'emplois.

Le chiffre d'affaires de l'agriculture est de 551 M€, dont 401 M€ pour les végétaux, 116 M€ pour les animaux et 34 M€ pour les services.

Le département est déjà doté d'un potentiel important de plans d'eau, et de réseaux d'irrigation. De plus, la ressource en eau sur les grands cours d'eau (Garonne, Tarn, Aveyron) est sécurisée à l'étiage par le biais de déstockages.

Néanmoins, il reste un certain nombre de bassins, dont le déficit en eau a tendance à s'aggraver du fait des évolutions climatiques, conduisant fréquemment à l'étiage sévère des cours d'eau.

Un effort important a été réalisé ces dernières années pour valoriser la ressource en eau.

L'efficacité de l'irrigation a augmenté au travers de la systématisation des compteurs, de l'amélioration des connaissances sur le besoin en eau (pose de sondes tensiométriques, bulletins d'informations etc), de matériel plus performant (passage en goutte à goutte et micro-aspiration).

Les collectivités locales ont aussi cherché à accroître la résilience des milieux naturels par, notamment, une restauration des cours d'eau adaptés, la préservation et la restauration de zones humides.

Enfin les pratiques agroécologiques, qui améliorent la rétention d'eau dans le sol, se développent.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il paraît aujourd'hui nécessaire de conforter la ressource en eau sur les zones déficitaires.

Le présent projet a pour objet de dessiner les contours d'une stratégie départementale de création, désenvasement et extension de plans d'eau permettant de rétablir un équilibre structurel entre les besoins des milieux naturels et la satisfaction des usages (irrigation, salubrité, pêche, activités touristiques...).

Il s'agit de sécuriser les usages, en particulier agricoles, tout en supprimant les prélèvements en cours d'eau en période d'étiage.

Afin de conforter la politique départementale en matière de ressource en eau, le Conseil départemental et la chambre d'agriculture, en partenariat avec les acteurs locaux, ont décidé de mettre en place un plan d'actions qui doit participer à faciliter et accompagner la création, l'extension ou le curage de plans d'eau :

- en définissant une stratégie départementale partagée par différents acteurs représentant les usages ou la société civile,
- en engageant une réflexion prospective au cas par cas sur le besoin en eau, intégrant les évolutions climatiques, mais aussi une analyse stratégique et économique des productions à consolider ou développer, en lien notamment avec les opérateurs économiques ou les collectivités et usagers dans le cadre du développement des circuits courts,
- en s'adressant aux irrigants qui bénéficient d'une autorisation de pompage en cours d'eau non réalimenté,
- en s'assurant de l'adéquation des projets avec les objectifs affichés de substitution (aucun prélèvement à l'étiage du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre),
- en accompagnant les projets au niveau administratif, technique et financier,
- en favorisant les pratiques permettant une meilleure résilience du sol et des milieux naturels au besoin en eau et permettant d'augmenter l'efficacité de l'irrigation.

### **Les partenaires de cette stratégie départementale sont :**

- Conseil départemental de Tarn-et-Garonne,
- Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne,
- FDSEA,
- Confédération paysanne,
- Coordination rurale,
- Jeunes agriculteurs,
- Fédération des CUMA,
- ADEAR,
- FNE 82,
- UFC-que choisir 82,
- Fédération de pêche,
- Fédération de chasse.

### **Une démarche collective :**

Le portage d'une démarche collective à l'échelle départementale présente plusieurs intérêts :

- une cohérence départementale tant au niveau des projets que de leur impact sur le milieu naturel,
- une solidité administrative et technique des projets pour constituer les dossiers,
- un accompagnement des agriculteurs pour favoriser l'émergence des projets.

Par conséquent, il est proposé de mener une stratégie départementale visant à curer, agrandir ou créer des plans d'eau soumis, au plus, aux critères de la procédure de déclaration, dans un objectif de substitution des prélèvements existants :

- volume compris entre 5 000 et 40 000 m<sup>3</sup>,
- superficie inférieure à 3 ha,
- pompage dans la rivière pour remplir la retenue en période hivernale,
- positionnement hors cours d'eau cadastré et zone humide,
- engagement sur productions à haute valeur ajoutée ou fourrages,
- engagement sur des pratiques d'irrigation économes et durables (micro-aspersion, micro-irrigation, meilleure planification des apports),
- engagement à réaliser des bandes enherbées autour des retenues,
- engagement à ne plus pomper en cours d'eau en période d'étiage, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre.

Préalablement à toute création, il sera vérifié qu'aucun plan d'eau existant à proximité ne pourra être mutualisé.

## Les éléments de connaissance

### Les bassins versants concernés :

Actuellement la répartition des prélèvements en Tarn-et-Garonne est la suivante : 54 % dans les cours d'eau, 32 % dans les plans d'eau, 14 % dans les nappes.

Le besoin en eau à l'étiage s'exprime principalement dans les sous-bassins suivants :

BASSIN	SOUS-BASSIN
TARN	- Tescou amont non réalimenté
	- Lupte / Emboulas / Lembous
	- Petits affluents du Tarn (Payrol / Bernon : Maribenne / Rieutort / Guitardio / Pengaline / Madelaine / Bartac)
GARONNE	- Barguelonne / Lendou
	- Séoune
	- Lambon
	- Sère
	- Petits affluents de la Garonne (Ayroux / Cameson / Metau / Tessonne / Marguestaud / Nadesse / Saudèze)
AVEYRON	- Lère / Cande / Daudou / Paris
	- Baye / Seye / Bonnette
	- Petits affluents de l'Aveyron (Longuesaygues / Rieumet / Tauge / Angle / Mortarieu)
SYSTEME NESTE	- Petits affluents de l'Arrats
	- Petits affluents de la Gimone

Les caractéristiques décrites sur le bassin du Tescou (1 M€ d'étude) sont similaires à celles des sous-bassins listés ci-dessus. Des études globales par bassin ne sont pas nécessaires.

### Les aspects économiques :

Des itinéraires techniques intégrant à différents niveaux les cultures irriguées ainsi que des études économiques poussées ont été réalisés dans le cadre du PTGE Tescou par la plateforme agroécologique d'Auzeville, et le CER. Ces travaux ont démontré que l'accès à l'eau permettait de sécuriser les revenus, en particulier par le biais de production de cultures à forte valeur ajoutée ou bien de fourrage (autonomie alimentaire du bétail). L'accès à l'eau a comme corollaire le maintien de petites exploitations ; les cultures en sec nécessitant des surfaces importantes pour obtenir une rentabilité.

Par la même il constitue un facteur de sécurisation important permettant de faciliter les transmissions et reprises d'exploitations (baisse de 25 % du nombre d'exploitations en 8 ans en Tarn-et-Garonne).

Enfin il s'intègre dans l'objectif de valorisation des productions locales, notamment par le développement des circuits courts à destination des ménages et de la restauration hors domicile. La dynamisation des circuits courts et la qualité nutritionnelle de l'alimentation constituent un projet prioritaire pour le Conseil départemental et la chambre d'agriculture.

## Mise en œuvre :

**Le Conseil départemental** présidera le comité de pilotage à une fréquence en fonction des besoins.

Il apportera son concours financier à toute étude stratégique globale ainsi que sur les projets conformément à sa politique d'aide.

**Le comité de pilotage** : il sera constitué des membres associés, signataires de la charte. Il a pour objectif d'établir un état initial et un suivi régulier et partagé de l'évolution des projets, qu'ils soient soumis ou non à déclaration (les dossiers relevant de procédure d'autorisation sont exclus).

Afin de faciliter le déroulement des procédures, il identifie, partage et propose les moyens pour résoudre les difficultés potentielles rencontrées sur certains dossiers.

**La chambre d'agriculture** : apportera une assistance pour la constitution des dossiers. Elle vérifiera l'existence ou non d'ouvrages offrant potentiellement une ressource disponible à proximité d'un projet de création. Elle accompagnera l'irrigant sur une démarche garantissant une irrigation efficiente (par le biais notamment de bulletins d'informations, l'exploitation de sondes tensio-métriques, évolution du matériel : micro-aspersion, micro-irrigation...) ainsi qu'un projet économique viable. Elle mettra à sa disposition des informations et formations en vue de développer des pratiques agro-écologiques.

## Financements :

### Agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence, qui détient la compétence pour soutenir les aménagements favorables à la préservation ou à la restauration de la biodiversité, finance au titre de la substitution des prélèvements agricoles existants, les travaux d'investissement à hauteur de 50 % et jusqu'à 70 % si le projet de territoire vise l'amélioration de la qualité des eaux et/ou des milieux aquatiques.

La Région dans le cadre du FEADER et le Conseil départemental au titre de ses politiques peuvent intervenir de façon complémentaire par des cofinancements.

## Signatures des partenaires

Monsieur Christian ASTRUC  
Président du Conseil départemental de  
Tarn-et-Garonne



Monsieur Alain ICHES  
Président de la Fédération  
Départementale des Syndicats des  
Exploitants Agricoles Tarn-et-Garonne



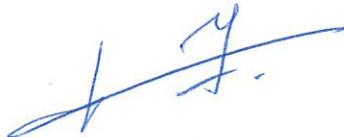
Monsieur Christian SCHIEVENE  
Président de la coordination rurale de  
Tarn-et-Garonne



Monsieur Paul SAVIGNAC  
Président des Jeunes Agriculteurs Tarn-  
et-Garonne



Monsieur Jean-Pierre DELFAU  
Président de France Nature  
Environnement de Tarn-et-Garonne



Monsieur Claude DEJEAN  
Président de la Fédération  
Départementale de Pêche de Tarn-et-  
Garonne



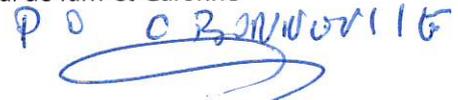
Monsieur Jean Paul RIVIÈRE  
Président de la Chambre d'agriculture  
du Tarn-et-Garonne



Monsieur Pierre Guillaume MERCADAL  
Président de la confédération Paysanne  
de Tarn-et-Garonne



Madame Marielle FILIPPI  
Présidente de l'Association pour le  
Développement de l'Emploi Agricole et  
Rural de Tarn-et-Garonne



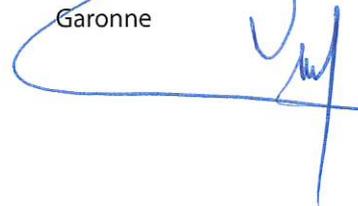
Monsieur Jean-Jacques BARAVALLE  
Président de la fédération des CUMA  
de Tarn-et-Garonne



Monsieur Pierre BOILLOT  
Président de l'Union Fédérale des  
consommateurs-que choisir Tarn-et-  
Garonne



Monsieur Thierry CABANES  
Président de la Fédération  
Départementale de Chasse de Tarn-et-  
Garonne



Fait à Montauban

, le 26 mars

2021